



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/4/76
6 mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Quatrième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

**Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte
contre les formes contemporaines d'esclavage**

Note du secrétariat

Le secrétariat signale à l'attention du Conseil le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage (A/61/751), dont le Conseil est saisi. Ce document contient les recommandations adoptées par le Conseil d'administration du Fonds à sa onzième session, tenue du 30 janvier au 3 février 2006, qui ont été approuvées par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au nom du Secrétaire général le 13 février 2006, notamment la liste des aides financières recommandées au titre des projets et des frais de voyage, les principes directeurs révisés adoptés par le Conseil à ladite session ainsi que des statistiques concernant le nombre des demandes parvenues et approuvées et les contributions reçues. Le Conseil est également saisi du précédent rapport du Secrétaire général, présenté à la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/2006/76).

La douzième session du Conseil d'administration du Fonds s'est tenue du 12 au 16 février 2007. Il sera rendu compte de ses résultats sous forme d'additif à la présente note.
